Questions orales

sur celui de son chef lorsque nous aurons à traiter de ces questions.

Des voix: Bravo!

L'INDUSTRIE

LE PROGRAMME CONCERNANT L'INDUSTRIE ET LA MAIN-D'ŒUVRE

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Au cours de la journée, il a tenu une conférence de presse pour annoncer un programme spécial au lieu de le faire à la Chambre. Au cours de cette conférence de presse, le ministre du Travail a fait observer qu'aucun des ministres ne savait encore dans quelles proportions les 350 millions de dollars du budget seraient répartis entre l'achat de matériel, la location de services onéreux d'experts-conseils et les subventions aux particuliers. Dans son exposé budgétaire du 28 octobre, le ministre des Finances a annoncé que la moitié de ces fonds serait affectée à la politique sociale. Le ministre peut-il assurer à la Chambre que la moitié de ces 350 millions de dollars, soit 175 millions de dollars, seront effectivement réservés à la politique sociale et serviront à venir en aide aux particuliers. ou croit-il, à l'instar du ministre du Travail, que cet argent pourra servir à l'achat de matériel ainsi qu'à la rémunération d'experts-conseils?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, le député de Calgary-Ouest, qui, de toute évidence, était présent à la conférence que le ministre du Travail, le ministre de l'Industrie et du Commerce et moi-même avons donnée sur le contenu du programme, n'a pas suivi attentivement l'exposé du programme s'il pense que ces fonds serviront à payer les services onéreux d'experts-conseils, et le reste. La partie du budget destinée au développement économique sera attribuée sous forme de subventions aux entreprises pour qu'elles créent de nouveaux emplois dans les collectivités qui ont connu un ralentissement économique, des licenciements ou la fermeture d'usines. Nous estimons absolument essentiel de ne pas nous contenter de maintenir des collectivités, mais de les aider à croître, à se développer et à attirer de nouvelles industries. Tel est l'objectif de la moitié du programme.

L'autre partie du programme comporte d'importantes mesures d'aide destinées à former les travailleurs à de nouveaux genres de travail en vue de créer de nouveaux débouchés professionnels.

Voilà en gros comment se divise le programme. L'affectation des fonds dépendra des entretiens que nous aurons dans ces collectivités avec les organismes et les comités qui ont pour rôle de nous informer des priorités que ces collectivités se sont fixées sous le rapport de l'aide et de la main-d'œuvre. • (1440)

M. Hawkes: Madame le Président, j'en conclus que nous ne pouvons pas avoir cette assurance, qu'en fait nous allons confier les dépenses à des groupes désignés.

Je passe à une autre question. Deux des programmes annoncés ce matin sont, l'un un programme transférable de soutien du revenu pour les personnes de 45 ans et plus et l'autre, un programme de retraite anticipée pour les personnes de 54 ans et plus. Le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance absolue que ces deux programmes ne seront pas déclarés illégaux si la loi constitutionnelle de 1980 est adoptée? Peut-il assurer à la Chambre que rien dans ces programmes n'ira à l'encontre de la loi constitutionnelle de 1980?

M. Axworthy: Absolument rien de ces programmes ne sera illégal. Quand la constitution sera adoptée, les Canadiens auront tous droit à la mobilité totale.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR DES BERMUDES

Mme le Président: A ce moment-ci, je voudrais vous signaler la présence à notre tribune de l'honorable John Swan, ministre de l'Intérieur des Bermudes.

Des voix: Bravo!

L'INDUSTRIE

McDONNELL DOUGLAS—LA CRÉATION D'EMPLOIS POUR LES CANADIENS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Ce matin, le ministre de l'Industrie et du Commerce a annoncé, conjointement avec le ministre du Travail et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qu'au cours des trois prochaines années un montant de 44 ou 45 millions de dollars serait consacré à la création d'emplois. Étant donné le besoin pressant de nouveaux emplois, qui se fait sentir au Canada et que nul ne conteste, je me demande si, compte tenu des 4 milliards de dollars des contribuables que le gouvernement a octroyés à la McDonnell Douglas, le premier ministre pourrait signifier à cette société qu'elle est tenue de créer au Canada des emplois destinés aux 1,000 travailleurs qui seront licenciés sous peu de même qu'aux Canadiens à qui ces dépenses considérables pourraient et devraient permettre de travailler.

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, il va de soi que le gouvernement accorde une grande importance à la question soulevée par le député. Je lui signalerai cependant que les compensations négociées par le gouvernement en contrepartie de l'achat des F-18 s'élèveront à plus de 3.2 millions de dollars d'ici 1995. Naturellement, le gouvernement tient vivement à contrôler la façon dont ces compensations totales seront réparties entre les régions en vue d'assurer une création nette d'emplois au Canada, par suite des investissements qui seront effectués principalement dans l'industrie aéronautique à laquelle le député s'intéresse et qui représenteront environ 60 p. 100 de la valeur de ces compensations.